

— Rem. Au mot **BOUTILLIER**, l'Académie renvoie à **BOUTILLIER**. C'est donc cette dernière orthographe que préfère la docte compagnie. Est-ce avec raison? Tel n'est pas notre avis : la logique, d'accord cette fois avec l'usage, fait évidemment pencher la balance en faveur de **BOUTELLER**, dont la racine est *bouteille*, et non *boutille*.

BOUTILLIER (Jean), célèbre juriconsulte français du xiv^e siècle, né à Tournay, entra aux affaires vers 1370. Il fut d'abord bailli à Mortagne, puis conseiller pensionnaire de la ville de Tournay. Cette place était assez importante dans les villes municipales de l'Artois et de la Flandre. A côté des jurés ou des échevins des grandes villes, espèces de jurés civils, décidant avec les lumières de la raison les procès soumis à leur tribunal, se trouvaient des officiers nommés à vie et pensionnés par les corps de ville, rapporteurs de toutes les affaires litigieuses, et chargés d'en faire des extraits : c'était à ces fonctionnaires qu'on donnait le nom de conseillers pensionnaires. Quoiqu'ils n'eussent que voix consultative, leur connaissance des lois et du droit donnait une haute autorité à leur parole, et ils remplissaient à l'égard des juges bourgeois le rôle que les juges des assises en Angleterre remplissent près des jurés. Plus tard, Jean Boutillier redevint lieutenant du grand bailli dans cette même ville de Tournay, dont il était bourgeois, où il possédait une maison de soixante sous de rente, pour obéir aux règlements constitutifs de la bourgeoisie, et où il termina paisiblement ses jours au commencement du xiv^e siècle. Son testament porte bien le cachet du moyen âge, et nous instruit de certains usages curieux. « *In nomine Domini, amen.* Sachent tous que je, Jehan Boutillier, conseiller du roy nostre sire, en ma pleine mémoire, sens et entendement, fais et ordonne mon testament, loys et ordonnances de dernière volonté par la manière qui s'ensuyt. Premier, je rends à Dieu mon créateur grâces et louanges de ma nativité, vie, corps et membres, dont il m'a créé, des cinq sens qu'il m'a prestez et de tous les biens dont il m'a replet et gouverné durant ma vie... Et veux estre porté jusques à la fosse par huyt pauvres qui aient les piedz nudz en mémoire que nud vins sur terre, et nud m'en revoyss... Quel corps porter et enterrer, si come dit est, n'ait que deux torches en l'honneur de la sainte croix qui portée y sera; non mie que mon putrifiant corps le vaille. Soit faite une couche ou litière d'estrain devant le crucifix, et sur ycelle litière soit faite une haule d'aiselles, comme seroit un large plat Luysel couvert d'un blanc linceul tant seulement, et au chief d'icelle haule ait une croix de bois large et compétente de hauteur, sur laquelle croix ait trois chandelles, sur chescun bras une, et chescune pesant troys livres, et sur ladicte haule ait couché une ymage de cire en forme d'homme mort, estemé du poids de xx livres, et autour d'icelle couche ait trente deux povres seans, priant Dieu pour moy en faisant mémoire qu'en l'âge de trente deux ans viendrons au jugement de Dieu. » Cet usage était fréquent dans les obseques du nord de la France; au jour de la résurrection, les morts devaient renaître tels qu'ils avaient été à l'âge de trente-deux ans, selon une tradition fort répandue au moyen âge.

Le rôle joué par Boutillier dans les diverses magistratures qu'il eut à remplir fut celui de la plupart des baillis du xiii^e et du xiv^e siècle, que la royauté avait multipliés pour étendre sa juridiction au préjudice de celle des seigneurs et des évêques. Toutes les fois qu'une contestation s'élevait entre deux justices, par exemple entre celle du seigneur et celle de l'évêque, le bailli arrivait, revendiquant le cas au nom du roi son maître, et quand sa prétention venait à triompher, créait par là un précédent qui engageait l'avenir. Les moyens dont se servaient les baillis n'étaient pas toujours très-légitimes; la chicane, la ruse, la force même remplaçaient souvent le droit. C'est ainsi que la royauté devint forte et puissante; l'unité de la France s'est accomplie, mais elle ne l'a été le plus souvent qu'au prix d'injustices et d'usurpations. Boutillier contribua à ce grand mouvement d'unification, et par sa gestion comme bailli et par la composition de sa *Somme rurale*, un des premiers et des plus curieux monuments de notre jurisprudence. L'auteur l'a appelé *Somme*, parce que les principes de chaque matière y sont sommairement expliqués. D'ailleurs, ce mot était à la mode, depuis la fameuse *Somme* de saint Thomas d'Aquin, comme aujourd'hui celui d'*abrégé* ou d'*encyclopédie*. Boutillier a donné à sa *Somme* le nom de *rurale*, non parce qu'elle a pour objet la jurisprudence agraire, mais parce qu'elle fut composée à la campagne. Si la *Somme rurale* est moins intéressante au point de vue des antiquités du droit que les *Coutumes* de Beaumanoir, en revanche, elle est plus près de nos usages, et marque bien l'invasion du droit romain dans notre droit français. L'usage, pour ne pas dire l'abus du droit romain, est en effet le signe caractéristique de cette époque et du livre de Boutillier. L'auteur l'applique à tout, s'en sert dans toutes les circonstances, en fait la base de toutes les institutions, même de celles qui en sont les plus éloignées. Il est curieux de le voir invoquer, à l'appui des privilèges de la noblesse et de la féodalité, des textes écrits chez des nations entièrement étrangères à ces institu-

tions. Mais la saine érudition était inconnue aux juriconsultes de cette époque; s'ils se servent du droit romain, c'est uniquement pour agrandir le pouvoir royal, et abaisser la classe de la noblesse, dont ils convoient déjà l'héritage politique. « Le roy, dit Boutillier en plusieurs endroits, est roy et empereur en son royaume, et y peut faire loy et edict à son plaisir. » La royauté n'écouta que trop bien ces conseils, et il fallut un jour que toute la nation se levât pour défaire l'œuvre de ces légistes imprudens. Boutillier est bourgeois du roi, et nullement démocrate; le malheureux sort du serf ne le touche pas plus que les misères de l'esclave ne touchaient les juriconsultes romains. Les philosophes antiques étaient embarrassés pour expliquer cette infériorité sociale de la classe la plus nombreuse; mais Boutillier, qui est catholique, a trouvé dans l'Ecriture sainte un texte qui explique et justifie la pénible condition du serf : il appartient « à ces xxx générations qui yssirent de Cham, fils de Noé, lequel Noé maudit et asservit. » Tous les renseignements qu'on rencontre dans la *Somme rurale* en font un ouvrage très-précieux, et Cujas avait raison de l'appeler *optimus liber*. Parmi les passages les plus curieux et les plus dignes d'être lus, nous citerons le second livre, où sont expliqués les *cas royaux*, les *cas d'église*, la jurisprudence spéciale et privilégiée pour les clercs, et enfin des détails sur les juges et les avocats de cette époque. V. *Somme rurale*.

BOUTILLIER (Maximilien - Jean), auteur dramatique, né à Paris en 1745, mort en 1811. Il était fils d'un employé aux portes de l'Opéra; lui-même remplit des fonctions obscures à ce théâtre, se trouva fort heureux d'entrer plus tard comme souffleur au Vaudeville et mourut dans le dénuement. Auteur aussi fécond que médiocre, il a donné un grand nombre de pièces dont quelques-unes seulement eurent du succès : *Myrtil et Lycoris* (1777), pastorale; le *Souper d'Henri IV* (1789); *Aliz de Beaucaire* (1791), drame lyrique; la *Poule aux œufs d'or* (1792), une des premières pièces où parut le personnage de Jocrisse, etc.

BOUTIN (Vincent-Yves), officier du génie, né à Loraux-Bottreanu, près de Nantes, en 1772, mort en 1813. Après avoir fait plusieurs des campagnes de la République et de l'Empire et gagné le grade de colonel, il fut chargé de plusieurs missions importantes; il était à Constantinople lorsque le général Sébastiani força une flotte anglaise à battre en retraite, et le général l'avait chargé des travaux de défense du Séraï. Ensuite, il reçut mission d'aller visiter les villes d'Alger et de Tunis; mais il tomba entre les mains des Anglais, qui le conduisirent à Malte; cependant il parvint à leur échapper, atteignit la côte d'Afrique et put recueillir des notes très-importantes qui furent d'un grand secours pour la conquête d'Alger en 1830. Après avoir assisté à la bataille de Wagram, Boutin entreprit un nouveau voyage en Egypte et en Syrie; mais il fut assassiné par des brigands dans les montagnes qu'il était obligé de traverser.

BOUTIN (René-François), acteur comique, né à Paris en 1802. D'abord ouvrier ciseleur, il s'essaya sur les théâtres de société, dans le répertoire de Potier; ensuite il parcourut la province et revint, en 1827, s'engager au théâtre de Belleville. En 1831, lors de l'ouverture de l'ancienne salle Montansier devenue le théâtre du Palais-Royal, M. Boutin fut appelé à faire partie de la nouvelle troupe, composée notamment de jeunes artistes de la banlieue. Il y tint pendant sept ans l'emploi des seconds comiques, et joua principalement : la *Chanteuse et l'Ouvrière*, *Judith* et *Holopherne*, le *Conseil de discipline* et les *Marais Pontins*. Mécontent des appointements qui lui étaient dévolus, M. Boutin avait repris les outils du ciseleur, lorsque l'Ambigu, qui cherchait un comique, songea à lui. On le trouva un dimanche, pêchant à la ligne sur les bords de la Seine, à Puteaux, et, quelques mois plus tard, il débutait à l'Ambigu, dans le *Naufrage de la Méduse*. Il obtint un franc succès; mais le rôle qui le posa enfin parmi les individualités dramatiques fut celui de Roussillon dans l'*Ouvrier*, de Frédéric Soulié (1840); vinrent ensuite les *Garçons de recette*, les *Brigands de la Loire*, les *Pupilles de la garde*, les *Filles de l'Enfer*. Puis il quitta l'Ambigu pour le même motif qui l'avait éloigné du Palais-Royal, et, pendant cinq ans, retourna à sa ciselure. Mais M. Alexandre Dumas ayant fondé le Théâtre-Historique, M. Boutin y fut appelé. Ce fut là qu'il trouva un pendant à Roussillon, en créant Caderousse de *Monte-Cristo*, rôle dans lequel il déploya un talent hors ligne et produisit un effet dont le souvenir est resté. Avant cette pièce, il avait paru dans la *Reine Margot* et le *Chevalier de Maison-Rouge*; depuis il se montra dans *Caligula*, les *Frères corses*, la *Jeunesse des mousquetaires*, la *Guerre des femmes*. Cependant le Théâtre-Historique fut fermé, et M. Boutin se trouva de nouveau sans emploi. Après avoir repris à l'Ambigu *Monte-Cristo*, il fut enfin engagé à la Porte-Saint-Martin (1852). C'est là qu'il s'est distingué dans la *Poissarde*, les *Nuits de la Seine*, la *Farindondaine*, la *Vie d'une comédienne*, *Shakspeare*, etc. De la Porte-Saint-Martin, il est passé à l'Ambigu, où il a créé l'*Aïeule* (1863) et le *Comte de Sautelles* (1864), rôle du matelot Louisard. M. Boutin est un acteur très-applaudi au boulevard, où il est goûté pour le naturel avec lequel il repro-

duit les types populaires. Il fait ressouvenir de la pléiade dramatique qui florissait au temps des Odry, des Vernet, des Potier, des Tiercelin. Il a toute la franchise qui faisait autrefois de ce dernier un comédien unique; de plus, il a la sensibilité, et sait toucher et convaincre. Nul n'a plus que lui le don de la terreur et des larmes, tout en demeurant simple. Son *Je le savais*, de la *Poissarde*, a été proverbial comme le *Qu'en dis-tu?* de *Manlius*. Enfin il sait éconter, qualité rare au théâtre et qui produit souvent sur le spectateur un effet immense.

BOUTINOUX s. m. (bou-ti-nou). Hortie. Variété de raisin.

BOUTIQUE s. f. (bou-ti-ke — gr. *apothékê*, même sens, formé de *apothémê*, je dépose, je place). Lieu d'étalage et de vente au détail : *Boutique de bijoutier, d'épicier, de bottier, de boulanger*. Ouvrir une boutique. Boutiques en plein vent. Toutes les boutiques sont tendues de filets invisibles où vont se prendre les voyageurs. (Montesq.) *Je le vis, il y a quarante ans, courir les boutiques de Paris*. (Volt.) Cette boutique était tenue par une espèce de maître Jacques. (Balz.) La boutique orientale diffère beaucoup de la boutique européenne. (Th. Gaut.) Les boutiques se sont embellies avec la venue des commandes. (Cussy.) Ces voleurs de joailliers imitent si bien les pierres, qu'on n'ose plus aller voler dans les boutiques de bijouterie. (Alex. Dum.)

A peine le soleil fait ouvrir les boutiques.
BOILEAU.
On ne déserte pas son heureuse boutique;
Du matin jusqu'au soir, il ne voit qu'acheteurs.
BOURSAULT.

— Par ext. Contenu d'une boutique; marchandises qui la garnissent : *Il a vendu sa boutique. Il a engagé toute sa boutique. C'est la boutique à treize sous. Je ne donnerais pas vingt francs de toute sa boutique.* Ensemble des personnes qui desservent la boutique : *Toute la boutique riait aux larmes.* Syn. de *commerce*, *boutiquier* : *Un jour la boutique cria au scandale.* (Proudh.)

— Lieu, atelier où un artisan travaille : *La boutique d'un tapissier, d'un serrurier, d'un tailleur, d'un gantier, d'un armurier. Travailler en boutique.* Jésus-Christ passa trente ans dans la boutique d'un artisan. (Fén.) *Lorsque je vais promener mes regards dans Paris, je remarque avec joie l'accroissement et l'amélioration des boutiques de pâtisseries.* (Cussy.)

— Ensemble des outils d'un artisan, de toute espèce d'instruments ou d'ustensiles : *Il a emporté, ses marteaux, ses limes, enfin toute la boutique. Vous avez une boutique de menuisier chez vous.* (Acad.)

— Boîte qui contient la marchandise d'un mercier ambulant.

— Fam. et en mauvaise part, Maison, établissement où se fait une chose avec une idée de trafic, de lucre : *Tenir boutique d'avocat consultant.* Napoléon voulait que chacun ne fût pas libre de lever une boutique d'instruction, comme on lève une boutique de draps. (Cormen.) Les temples n'étaient aux yeux des quakers que des boutiques de charlatanerie. (Raynal.) Est-on moins bien aimant, pour n'avoir pas craché du latin dans la boutique d'un prêtre? (V. Hugo.) Lieu où l'on travaille à quelque chose en commun : *Il est temps que Grimm arrive et que je lui remette le tablier de sa boutique.* (Dider.) Maison, établissement mal tenu, mal dirigé, où les employés sont mal payés ou mal traités : *Quelle boutique! Que faites-vous dans une pareille boutique? Il était fort mal dans cette cour par ses bons mots : il lui avait échappé de dire qu'il ne savait pas ce qu'il faisait dans cette boutique.* (St-Sim.) Nous donner une loge de côté et aux troisisèmes encore! *Boutique d'administration!* (L. Reybaud.)

— Fig. Commerce, trafic, lucre : *La science et la vérité ne sont plus rien : ce que l'on adore maintenant, c'est la boutique.* (Proudh.)

Dans un siècle marchand, tout se change en boutique.
ANCELOT.

— Source à laquelle on emprunte :
Boccace n'est le seul qui me fournit.
Je vais parfois en une autre boutique.
LA FONTAINE.

— *Garde-boutique*, Objet que le marchand ne peut vendre et qu'il a depuis longtemps dans sa boutique : *C'est un GARDE-BOUTIQUE. Ce sont des GARDE-BOUTIQUE. Garder la boutique.* Se dit de ce qui ne se vend pas, de ce qui reste dans la boutique :

Et Gombaud tant vanté garde encor la boutique.
BOILEAU.

— *Garçon, fille de boutique*, Homme, femme qui fait la vente dans une boutique. *Courtaud de boutique.* Se dit par mépris pour *garçon de boutique* :

Il n'est ni crocheteur ni courtaud de boutique
Qui n'estime à vertu l'art où la main s'applique.
RÉGNIER.

Nos filles vendent leur honneur
Au dernier courtaud de boutique.
P. DUPONT.

— Se dit par analogie d'un homme ignorant, sans instruction, sans éducation, le métier de garçon de boutique n'exigeant guère de connaissances spéciales. *Fonds de boutique* ou simplement *fonds*, Ensemble des marchandises qui sont dans une boutique et du mobilier et ustensiles employés à l'étalage

et à la vente, comme caisses, étagères, comptoirs, etc., etc. : *Vendreson fonds, son fonds de boutique.* Acheter un *fonds d'épicerie*. S'est dit. fig. De ce qu'on a coutume de retrouver dans une sorte d'affaires, dans certaines circonstances données : *Les mécontents sont le fonds de boutique de toutes les oppositions.* (Balz.)

— *Boutique d'honneur*, Maison de débâche. C'est à tort que les auteurs du Complément de l'Académie ont vu une antiphrase dans cette locution. L'honneur n'est pas ici une allusion au côté moral de ce commerce mais à la nature de la marchandise. La boutique d'honneur n'est pas une boutique honorable, mais bien une boutique où l'on vend son honneur. Il n'y a pas là d'antiphrase, mais seulement une opposition piquante entre l'idée d'honneur et celle de marchandise.

— *Se mettre en boutique, ouvrir, lever, tenir boutique*, Entreprendre, faire en boutique un commerce ou une industrie : *Les uns y tiennent boutique et ne songent qu'à leur profit.* (J.-J. Rouss.) Vous tenez boutique pour tout le monde; j'en m'en irais pas d'ici avant d'avoir été papillotté, crêpé, bichonné, parfumé à l'huile antique. (Scribe.) Et Fig. Faire métier ou profession de quelque chose : *C'est un intrigant, qui tient boutique de philanthropie. Il se trouva à la fin que moi, qui ne lève pas boutique de philosophie, je serai plus philosophe qu'eux tous.* (Mme de Sév.) *Fermer boutique*, Cesser de travailler ou de vendre en boutique, quitter le commerce : *Il ne veut plus être marchand; il a fermé boutique.* (Acad.) Et Fig. Cesser de faire ce que l'on faisait, renoncer à son industrie : *Le métier de poète ne nourrit pas son maître; FERMONS boutique. Il faut espérer qu'ils seront bientôt contraints de fermer boutique et de louer leurs tréteaux et leurs salles à d'autres acteurs.* (S. Maréchal.)

— *Prov. Faire de son corps une boutique d'apothicaire*, Prendre une grande quantité de remèdes : *Ma fi! je me moque de ça, je ne veux pas faire de mon corps une boutique d'apothicaire.* (Mol.) *Adieu la boutique!* Se dit d'une entreprise qui tombe. *Cela vient, sort ou part de la boutique d'un tel.* Cela est de l'invention d'un tel, c'est un tel qui a tenu ce propos, qui a débité cette nouvelle. *Cela sort de la boutique de Satan.* C'est une calomnie affreuse, une invention diabolique.

— *Argot. La grande boutique*, Le Palais-de-Justice ou la Préfecture de police.

— *Techn.* Gaine de bois ou de cuir, qui contient les outils du boucher.

— *Pêch.* Espèce de caisse flottante à claire-voie ou à parois percées de trous, dans laquelle on conserve le poisson vivant, pour les besoins immédiats. Si la boutique à poisson est amarrée dans le courant d'une rivière limpide, elle sert à renfermer les poissons que l'on retire des eaux vaseuses des étangs; là, ils perdent leur goût désagréable et acquièrent une chair plus ferme. Les espèces carnassières doivent être nourries d'aliments appropriés et séparés des espèces inoffensives. Certains poissons, comme la plupart des salmones, n'y mangent jamais et, par suite, y dépérissent promptement.

— *Syn. Boutique, atelier, clientèle, laboratoire, ouvrier.* V. *ATELIER*.

— *Encycl.* Nos industriels modernes ont des bureaux spacieux, et tous les commerçants, en gros ou en détail, reçoivent leurs clients dans de brillants magasins qui décorent et embellissent toutes les ressources de l'art et de la fantaisie luxueuse; manufacture, fabrique, dépôt, magasin, lit-on sur les prospectus pompeux des diverses branches du commerce parisien; sur aucun ne figure le mot *boutique*. Tenir boutique, fi donc! C'est une expression qui n'a plus cours. Poin de ces vieilles demeures enfumées, sombres, où de paisibles boutiquiers se succédaient de père en fils, même après avoir fait fortune! Il faut au commerce moderne d'élegants magasins tout ornés de glaces, de dorures miroitantes, les reflets de nombreux becs de gaz qui distribuent généreusement une lumière éblouissante, là où jadis se fût timidement projetée la lueur incertaine d'un quelconque fumeux ou même d'une modeste chandelle de suif. Il est vrai que souvent le promeneur, qui a remarqué un de ces beaux magasins éclores d'un jour à l'autre au rez-de-chaussée d'un édifice monumental, et qui retourne pour s'y approvisionner six mois plus tard, ne retrouve plus que des volets fermés sur lesquels il lit : « A louer »; toute la petite fortune du commerçant a passé dans les frais d'installation, et quand la caisse a été vide, le commerçant est parti. Les boutiques de l'ancien Paris étaient autrefois d'obscurs réduits, dans lesquels s'empilaient et s'entassaient les marchandises destinées à être livrées au public; c'était pourtant de ces boutiques enfumées que sortaient les officiers municipaux de la bonne ville de Paris; le prévôt des marchands, les échevins étaient de dignes boutiquiers qui se trouvaient un beau jour, grâce à leur honnêteté et à leur bonne foi marchande, appelés par leurs concitoyens à l'honneur de siéger à côté des Miron, des Lescot, des Barbette, des Chauchat, etc.

Toutefois, la noblesse ne pouvait être acquise par ces loyaux trafiquants, et Louis XIV, qui, par son édit du mois de juillet 1656, confirma la noblesse au prévôt des marchands et aux échevins de Paris, y introduisit cette